

Du 1^{er} au 8 décembre 2022
Je vote CFTC pour un syndicalisme constructif

Élection
CST
DPMP

Pour un syndicat qui m'écoute
et qu'on écoute !

JE VOTE CFTC



Vos collègues s'engagent pour vous, votez pour eux !

CANDIDATS CFTC AU CST DE LA DPMP

- | | | | |
|------------------------|---------------------------|-------------------------|--------------------------|
| 01. ROYER Claude | 13. ROQUET Arnaud | 25. MONGUILLON Béatrice | 37. VINGADASSALON Steeve |
| 02. TEMPIER Hervé | 14. MONTAGNA Marie-Claire | 26. MARCEL Christian | 38. BRAY Rachel |
| 03. DEGLA Hervé | 15. IMBERT Philippe | 27. SOUNGA MAHOBA Carle | 39. LOUVET Franck |
| 04. HUYET Joëlle | 16. CHAPELAIN Sylvain | 28. DULAC Patricia | 40. GUILLEMIN Marc |
| 05. BOUMEDDANE Salam | 17. ATLAN Olivier | 29. RAUX Xavier | 41. SMAIL Stéphane |
| 06. CASTELLA Olivier | 18. DUBOST Isabelle | 30. MARTHELY Katia | 42. DUFALLY Pascal |
| 07. POITTEVIN Marielle | 19. HOCINE Fatima-Zohra | 31. DULAC Patrice | 43. ASSAL Steve |
| 08. CITA Jean | 20. LORIN Francis | 32. REIGNIER Majda | 44. FERRY Sonia |
| 09. MONIS Marc | 21. MBOTE René | 33. SIDIBE Hamidou | 45. DI BARTOLOMEO Marc |
| 10. ARRAS Kamel | 22. GERMAIN Magalie | 34. NADEAU Murielle | 46. WILSON Fabrice |
| 11. MI-POUDOU Muguette | 23. DUVAL Véronique | 35. AMSILY Olivier | 47. ANONI Virginie |
| 12. AYMONIN Bruno | 24. GHERBI Qaddour | 36. TIGANA Massata | 48. DURY Sylvain |

La CFTC : toujours proposer, pouvoir s'opposer

1919 - 2022 : Plus de 100 ans d'actions pour vos acquis sociaux

CONTACT : syndicat-cftc@paris.fr | 01.43.47.84.70
PLUS D'INFO : www.syndicat-cftc.fr



Élection du CST de direction du 1^{er} au 8 décembre 2022

Qu'est-ce que le CST de la direction ?

Le comité social territorial de la direction (CST) remplacera le comité technique (CT) de la direction. Il comprendra aussi une *Formation spécialisée en matière de Santé, Sécurité et conditions de Travail* à la place du CHSCT (formation SST). Le CST de la direction examinera les questions concernant la gestion spécifique de la direction (cycles horaires, EPI ...)

Le CST de direction sera compétent ...

- Pour tous les agents titulaires et non-titulaires de la direction,
- Sur les questions collectives de fonctionnement et de gestion des ressources humaines,
- Sur les conditions de travail ainsi que sur la santé, l'hygiène et la sécurité des agents.

Pourquoi voter ?

- Pour être représentés devant l'administration de la direction et les élus ;
- Pour défendre des propositions qui représentent vos idées et vos valeurs ;
- Pour faire entendre votre voix, protéger votre carrière et améliorer le cadre collectif de travail.

Comment voter ?

- Attention, c'est un scrutin à un tour ; il n'y aura pas de second tour.
- Le vote a lieu du 1^{er} au 8 décembre 2022, uniquement en ligne sur le site paris.neovote.com

Un syndicat à taille humaine qui agit dans votre intérêt



À la DPMP, avec sa multiplicité de corps d'emplois, tous néanmoins interdépendants dans leur mission de service public auprès des Parisiens, la **CFTC** défend tous les agents, toujours en première ligne, disponible et accessible pour conseiller et accompagner.

Pour la **CFTC**, syndicat représentatif présent à tous les niveaux dans les instances de la Ville, nos combats à la DPMP seront :

- La reconnaissance professionnelle et l'avancement ;
- La lutte contre le sous-effectif chronique qui met en danger les agents de toutes catégories, notamment les AAS avec la mise en dangers d'agents isolés ;
- La défense des spécificités et l'utilité de chacune des missions de la DPMP ;
- La liberté de choisir d'intégrer ou non la PM, pour les AAS, les ASP, les ISVP et les TTPS ;
- L'égalité salariale : à travail égal, mission égale, salaire égal entre les TTPS, les contrôleurs, les ASP et les ISVP ;
- Un débouché en catégorie B pour toutes les catégories AAS, CAL, moniteurs d'EPP ; et accès en catégorie A pour les chefs de CAL (secrétaire administratifs) ;
- Le soutien juridique des agents de toute catégorie face à la nouvelle politique disciplinaire de la Ville de Paris du 1er groupe (exclusion jusqu'à 3 jours) ;
- La protection fonctionnelle systématique pour tous ;
- Le temps de travail ;
- L'IFSE d'expertise pour les agents adjoints, chefs de brigades (tous corps), moniteurs d'EPP, TTPS, directeurs de PM et CAL ;
- La NBI pour tous ;
- La formation continue : EPP et GTPI ;
- Les locaux : entretien, rénovations et affectations d'office des agents.

NOTRE ENGAGEMENT : être à votre écoute proche du terrain ; faire entendre votre voix et vous défendre devant la direction ; nous mobiliser et vous informer de façon juste et transparente.